

Les Abymes, le 11 mars 2019



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**NOTE D'INFORMATION
AUX ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRÉ**

Le Recteur de région académique Guadeloupe
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames, Messieurs les enseignants du premier
degré public
S/c de Mesdames et Messieurs les I.E.N.
S/c Mesdames et Messieurs les proviseurs et les
principaux

Division des Personnels
Enseignants du 1^{er} degré

Service de la Gestion
Collective

Réf MPM/EE

n° 2019-011214

Dossier suivi par
Martine PIERRE-MARIE

Téléphone
0590 47 81 21

Fax
0590 47 81 62

Courriel
ce.dpep@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
Zac de Dothémare

B.P. 480
97183 Les Abymes cedex

Site internet
www.ac-guadeloupe.fr

RÉNOVATION DU MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL 2019

Dans un contexte de sécurisation juridique, le **décret N°2018-303 du 25 avril 2018** est pris en compte afin de donner une assise juridique aux éléments de barème ayant caractère de priorité.

Ce décret vient enrichir le périmètre des critères légaux de priorité dans le cadre d'une mutation tel qu'il est défini par **l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984**.
A ce titre une majoration de barème pourra être attribuée.

8 priorités légales (primauté de ces éléments de barème par rapport aux autres éléments de barème) :

- Rapprochement de conjoints
- Fonctionnaire en situation de handicap
- Agent exerçant dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles
- Agents exerçant dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement
- Agents touchés par des mesures de carte scolaire
- Agent sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant
- Agent formulant chaque année une même demande de mutation, ancienneté de la demande
- Agent justifiant d'une expérience et d'un parcours professionnel

Présence obligatoire de ces 8 priorités légales dans le barème départemental avec une priorité sur tout autre élément de barème.

La valeur en points la plus petite d'un élément de barème ayant caractère de priorité doit être strictement supérieure à la valeur en points la plus forte de tout autre type d'élément de barème.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Dans ce nouveau cadre réglementaire du mouvement 1^{er} degré, les outils et applications informatiques sont en pleine rénovation pour accompagner ce changement.

Plusieurs groupes de travail avec les représentants syndicaux doivent se tenir, sur les nouveaux barèmes et la réécriture de la circulaire du mouvement intra-départemental 2019.

En conséquence, le mouvement intra-départemental se réalisera plus tardivement que les années précédentes et un calendrier vous sera communiqué dès que possible.

POUR LE RECTEUR ET PAR DÉLÉGATION
Le Chef de la Division
des Personnels Enseignants du Premier Degré

Martine PIERRE-MARIE

